



Séparation en union libre avec deux enfants

Par **smallville**, le **31/01/2011** à **18:29**

Bonsoir,

Je me sépare de mon compagnon, on est en union libre et je voudrais savoir s'il a droit de partir du domicile conjugal avec un de nos deux enfants. Merci de me répondre le plus rapidement possible.

Par **Claralea**, le **31/01/2011** à **23:55**

Bonsoir, en union libre et sans aucun jugement, avec l'autorité parentale conjointe, oui, il peut partir avec l'un des deux enfants, mais on ne peut pas séparer une fratrie comme ça, il faut penser au enfant, déjà les parents se séparent, mais si en plus, ils sont séparés de leur frère ou sœur, c'est terrible pour lui !

Par **mapuce47**, le **01/02/2011** à **03:24**

Bonsoir, effectivement, il peut. Sauf qu'il serait intéressant de lui demander ses motivations....parce que qu'un parent qui sépare ses enfants.....n'a certainement pas tout envisagé.... Autrement, il ne pense pas au bien être de ses enfants.